



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son Président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé de la situation en République centrafricaine et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

2. Le présent rapport rend compte des faits intervenus dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que des activités du BONUCA depuis mon dernier rapport du 12 juin 2009 (S/2009/309). Il décrit également les mesures prises pour mettre en place la structure et les effectifs nécessaires à la mise en service du futur Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

#### **II. Situation politique**

3. Pendant la période considérée, la République centrafricaine et ses partenaires internationaux ont continué de s'employer à appliquer les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive tenu en décembre 2008, en particulier les aspects liés à l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et les préparatifs en vue de l'organisation des élections de 2010.

4. Le Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue, créé le 29 janvier 2009, a tenu à ce jour cinq réunions plénières mensuelles et trois réunions trimestrielles pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue. À sa troisième réunion trimestrielle, tenue à Bangui les 5 et 6 octobre, il a de nouveau critiqué la lenteur de la mise en œuvre des recommandations. Il a également déploré la non-application de recommandations politiques majeures concernant la séparation des pouvoirs, la création d'un



mécanisme de dialogue permanent et la fin de la pratique du cumul des mandats dans le Gouvernement.

5. Pour aider à promouvoir la réconciliation nationale, le Président François Bozizé a nommé l'ancien archevêque de Bangui, Paulin Pomodimo, médiateur national le 27 août, en remplacement d'Abel Nguende Goumba, décédé le 11 mai. Depuis son entrée en fonctions, M. Pomodimo a rencontré à plusieurs reprises des membres de l'opposition politique et du Gouvernement afin de régler les problèmes politiques du pays par des voies pacifiques. Un autre événement majeur a été le limogeage de Saiffée Durbar, sulfureux homme d'affaires qui avait été nommé Vice-Ministre des affaires étrangères en janvier 2009. On se souvient que M. Durbar s'était abrité derrière son immunité diplomatique pour échapper à des poursuites judiciaires à Londres et Paris.

### **III. Préparation pour l'organisation des élections**

6. Le 3 août, le Président Bozizé a promulgué le Code électoral dont la Cour constitutionnelle avait censuré certaines dispositions pour anticonstitutionnalité dans sa décision du 30 juillet. Le 27 août, il a signé un décret, basé sur le Code électoral contesté, portant création de la Commission électorale indépendante. Ces initiatives ont amené les partis d'opposition, à savoir l'Union des forces vives de la nation (UFVN) et les autres formations politiques, à suspendre immédiatement leur participation à cette commission et à demander à la Cour constitutionnelle d'abroger le Code électoral. Dans une décision rendue le 26 septembre, la Cour constitutionnelle a demandé au Gouvernement d'appliquer sa décision du 30 juillet. Le Président Bozizé a par la suite accepté de retirer les articles contestés du Code électoral et a promulgué le nouveau Code électoral le 2 octobre. Le 3 octobre, il a signé le décret portant création de la Commission électorale indépendante; les 30 membres de la Commission ont été nommés par décret présidentiel du 8 octobre; ils représentent les six formations ayant participé au dialogue politique sans exclusive.

7. Le 12 octobre, la Commission électorale a élu son président, Joseph Binguimale. Les membres de la Commission ont prêté serment le 16 octobre. Le 26 octobre, ma Représentante spéciale Sahle-Work Zewde a rencontré Joseph Binguimale et les deux Vice-Présidents de la Commission électorale afin de réfléchir avec eux à la marche à suivre.

8. Le 22 septembre, l'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire à laquelle elle a adopté une rallonge budgétaire couvrant le reste de l'année 2009. Le budget prévoit une enveloppe de 1 milliard de francs CFA (soit environ 2 296 000 dollars des États-Unis) pour le financement des élections. Un montant identique a été inscrit au budget de 2010. Cette initiative a été vue comme une avancée importante du processus électoral, l'opposition ayant jusqu'alors interprété l'absence de crédits électoraux dans le budget 2009 comme la preuve que le Gouvernement n'avait pas l'intention de tenir les élections en 2010.

9. À la demande du Gouvernement centrafricain, j'ai dépêché une mission d'évaluation des besoins électoraux à Bangui du 29 octobre au 12 novembre 2009. Les membres de la mission se sont entretenus avec les autorités gouvernementales concernées, les principaux acteurs politiques centrafricains, les membres de la Commission électorale, des entités de la société civile, des membres de la

communauté internationale à Bangui et des fonctionnaires des organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine.

10. Les membres de la mission d'évaluation ont rencontré le Premier ministre Faustin-Archange Touadera au début de leur visite et ont également été reçus par lui pour un entretien récapitulatif à la fin de leur séjour. Ils ont insisté sur la nécessité urgente de mobiliser des ressources pour que la Commission électorale puisse commencer à travailler et mettre en place les structures et opérations complexes requises pour la conduite d'élections crédibles. Ils ont également constaté que le processus électoral piloté par la Commission comportait de nombreux risques et écueils qui ne pourraient être évités que si la communauté internationale apportait rapidement un concours substantiel. Ils ont par conséquent recommandé que l'ONU fournisse à la République centrafricaine une assistance électorale axée sur deux objectifs stratégiques : contribuer à l'amélioration de la situation sociale et politique et des conditions de sécurité dans le pays afin de créer les conditions nécessaires à l'organisation d'élections pacifiques et transparentes, et fournir une aide technique pour les préparatifs et la tenue des élections législatives et présidentielle en 2010. À partir des recommandations formulées par la mission d'évaluation, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a établi un projet de document contenant une proposition détaillée d'assistance électorale pour la République centrafricaine.

11. Le BONUCA/BINUCA va piloter les initiatives visant à créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, tandis que le PNUD coordonnera les offres d'assistance technique. Je suis heureux d'annoncer à ce propos que, suite à la mission d'évaluation des besoins, le PNUD a débloqué sans attendre 365 000 dollars pour que la Commission électorale indépendante soit immédiatement fonctionnelle et opérationnelle. Cette contribution permettra également de déployer rapidement le concours technique qui aidera la Commission à prendre les dispositions voulues pour pouvoir procéder au recensement électoral et à l'enregistrement des électeurs. L'Union européenne a de son côté promis de verser 4 millions d'euros pour l'organisation des élections. Le calendrier est serré, puisque les élections doivent se tenir avant la fin avril 2010 pour être constitutionnelles, de sorte que les préparatifs électoraux doivent être attentivement suivis et soutenus si l'on veut que le processus reste sur les rails.

12. Parmi les candidatures possibles au prochain scrutin, il est beaucoup question de celle de l'ex-Président Ange-Félix Patassé, renversé par François Bozizé lors des événements militaires de mars 2003 et rentré à Bangui le 30 octobre 2009 après six années d'exil. Lors d'une rencontre avec le Président Bozizé le 9 novembre 2009 à Bangui, M. Patassé a réaffirmé son intention de briguer le mandat présidentiel. Le Président Bozizé n'a pas encore annoncé officiellement sa candidature.

13. Je note avec une inquiétude persistante que, selon certaines sources, les forces de sécurité poursuivent leurs manœuvres d'intimidation et continuent d'entraver la liberté de mouvement de membres de l'opposition durant cette phase critique qui précède les élections. Je demande donc de nouveau au Gouvernement d'assurer la sécurité de tous les acteurs politiques afin qu'ils puissent participer librement au processus démocratique. Je constate par ailleurs avec une égale inquiétude que certains membres de la classe politique centrafricaine ont demandé un amendement constitutionnel ou un arrangement politique qui autoriserait le report des élections au motif de l'insécurité qui régnerait dans certaines zones du pays et des retards du

programme de démobilisation, désarmement et réintégration. Or, l'exécution des phases de désarmement et de démobilisation permettra d'atténuer la méfiance qui prévaut entre le Gouvernement et les anciens rebelles, ce qui contribuera à améliorer la sécurité dans le pays. Par ailleurs, le fait de subordonner la tenue des élections à l'exécution intégrale du programme de démobilisation, désarmement et réintégration risque de compromettre tout l'effort de consolidation de la paix engagé dans le pays.

#### **IV. Programme de démobilisation, désarmement et réintégration**

14. Après des retards initiaux, la première phase de la campagne de sensibilisation avant démobilisation, désarmement et réintégration a été lancée par le Président Bozizé le 13 août à Paoua, ville du nord-ouest du pays, à l'occasion des célébrations du quarante-neuvième anniversaire de l'indépendance. La campagne, qui s'est déroulée du 26 août au 4 septembre, était pilotée par Cyriaque Gonda, Ministre d'État chargé de la communication, du civisme, de la réconciliation nationale et du suivi du dialogue, Jean-Jacques Demafouth, chef d'une ancienne faction rebelle appelée l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), et Achimine Soulaymane, représentant d'un autre mouvement rebelle appelé Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR). Le conseiller militaire du BONUSCA a accompagné l'équipe de sensibilisation dans diverses régions dont les préfectures de Ouaham, Ouham-Pendé, Nana-Grébizi et Vakaga, où des rencontres ont été organisées avec des combattants rebelles de l'APRD et de l'UFDR. La campagne a également servi à promouvoir la réconciliation entre les anciens rebelles et les autorités locales dans les territoires anciennement aux mains des rebelles, ce qui a conduit au démantèlement des barrages routiers illégaux installés par les groupes rebelles.

15. Pendant ce temps, les activités préparatoires menées par le Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en vue de la mise en œuvre complète du programme ont continué de progresser. Le 17 septembre, le Comité technique a apporté des modifications au calendrier et au budget du programme, qui est maintenant estimé à environ 27 millions de dollars des États-Unis. Une équipe d'appui du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD s'est rendue à Bangui du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre afin de mettre la touche finale à la méthode à utiliser pour vérifier les listes d'ex-combattants et au document d'orientation (document de projet) pour le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. En avril 2009, tous les anciens groupes rebelles avaient remis la liste de leurs combattants, à l'exception du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), qui ne l'a toujours pas remise. Quelque 8 000 ex-combattants devraient néanmoins être démobilisés. Les spécialistes chargés de la mise en œuvre du programme ont d'ores et déjà été recrutés.

16. Le Gouvernement centrafricain a consacré 65 millions de francs CFA (soit environ 130 000 dollars) à la remise en état de l'immeuble mis à la disposition du Comité directeur. Le 14 octobre, lors d'une rencontre avec des membres du Comité, le Président Bozizé a souligné à quel point le processus de désarmement, démobilisation et réintégration était essentiel pour la paix et la stabilité en République centrafricaine. Par ailleurs, un atelier a été organisé du 2 au 5 novembre

pour débattre des Normes intégrées des Nations Unies en matière de désarmement, démobilisation et réintégration avec les parties prenantes, notamment le Gouvernement, les anciens groupes rebelles et leurs chefs, les partenaires techniques et financiers, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), le BONUCA et les organismes des Nations Unies.

17. Même si la mise en œuvre complète du programme de désarmement, démobilisation et réintégration constitue un objectif à long terme, il convient d'accélérer l'élaboration et l'application des volets désarmement et démobilisation du programme, afin de créer les conditions de sécurité minimales requises pour la tenue d'élections pacifiques et transparentes en avril 2010. D'après certaines informations, de plus en plus d'ex-combattants s'impatienteraient des retards pris dans la mise en œuvre du programme. Je me félicite de la signature, le 5 novembre dernier, d'un mémorandum d'accord entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Comité directeur, qui prévoit le déploiement de 31 observateurs militaires de la CEEAC afin de soutenir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'Union européenne, qui s'est engagée à financer ce déploiement.

## V. Situation militaire et état de la sécurité

18. La plupart des groupes rebelles qui sont signataires de l'Accord de paix global conclu à Libreville participent maintenant au processus de paix en République centrafricaine. La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), mouvement dirigé par un ancien Ministre du Gouvernement, Charles Massi, est le seul groupe rebelle qui n'y participe pas. Le Gouvernement a engagé le dialogue avec les dirigeants militaires de la CPJP, dans le but de les persuader à y prendre part. Après la conclusion de l'Accord de paix avec le dirigeant du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), Abdoulaye Miskine, en marge du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) en juillet, environ 21 ex-combattants du FDPC sont retournés à Bangui pour prendre part au processus de paix. Cela dit, depuis leur retour à Bangui, certains groupes rebelles sont aux prises avec des crises internes; des membres du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) ont formé un nouveau mouvement, le Mouvement national du salut de la patrie (MNSP), dont le chef est Hassan Usman. Des éléments du FDPC, menés par Gazzam Betty, ont tourné le dos au dirigeant du FDPC, Abdoulaye Miskine. Cette dissidence serait due à une déclaration faite par Abdoulaye Miskine le 2 octobre, dans laquelle il a dénoncé l'Accord de paix global conclu à Libreville et l'Accord de Syrte conclu avec le Gouvernement centrafricain le 3 juillet, parce que, selon lui, le Gouvernement n'avait pas respecté les dispositions de ces accords. L'intention d'Abdoulaye Miskine de se retirer du processus de paix est une source d'inquiétude, qui est aggravée par son refus de retourner en République centrafricaine.

19. Au lendemain des affrontements interethniques entre les Kara et les Goula, affrontements qui se reproduisent régulièrement, la situation est calme mais imprévisible sur le plan politique et sur le plan de la sécurité dans la région de Vakaga, près des frontières tchadienne et soudanaise. Les tensions s'intensifient également entre les ethnies Kara et Haoussa. En octobre, des hommes d'affaires ont été tués par des militants kara non identifiés, ce qui a provoqué une recrudescence des tensions dans la ville de Birao et la fermeture du marché pendant trois jours. Le

21 novembre, deux membres du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale, Triangle Génération humanitaire, ont été enlevés à Birao par des individus armés non identifiés, ce qui a entraîné la suspension des activités du Comité international de la Croix-Rouge dans la région. D'autres organisations humanitaires ont également fait part de leurs préoccupations au sujet de la situation en matière de sécurité.

20. Après les violences ethniques qui se sont produites en juin à Birao, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a assuré le transport aérien de représentants du BONUCA et du Gouvernement, qui se sont rendus à Birao du 1<sup>er</sup> au 4 juillet pour faire la médiation entre l'ethnie Kara et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, mouvement dominé par les Goula. Cet effort a abouti au départ de Birao de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, dominée par les Goula, qui a réintégré sa base, à Tiringoulou. Ma Représentante spéciale s'est ensuite rendue à Birao, le 1<sup>er</sup> octobre, pour s'entretenir avec les représentants de différentes ethnies, le nouveau préfet de Birao, le commandant régional des Forces armées centrafricaines et le contingent de la MINURCAT basé à Birao, afin de définir des stratégies pour trouver une solution politique aux crises interethniques qui se produisent régulièrement dans la région. Lors de sa visite, elle a pris note du fait que si un certain nombre de personnes avaient effectivement fui Birao pour les villes avoisinantes en République centrafricaine, certaines avaient commencé à revenir vers la ville, la vie y reprenant son cours.

21. La présence dans le fief de l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD), situé autour de Kaga Bandoro, d'éléments loyaux au général Baba Laddé, dissident tchadien, est également source de préoccupation pour ce qui est de la sécurité. Déclaré *persona non grata* par le Gouvernement centrafricain en octobre, le général, qui avait toujours affirmé être en croisade contre les « Zaraguinas », à savoir les bandits de grand chemin, a été arrêté et expulsé vers le Tchad à la suite des affrontements qui ont opposé, le 3 octobre 2009, son mouvement, le Front populaire pour le redressement (FPR), aux forces tchadiennes dans la ville frontalière de Sido, située dans le nord du pays. Les partisans du général Baba Laddé ont menacé, en représailles, d'appeler au djihad contre le Gouvernement centrafricain et la force sous-régionale de consolidation de la paix, la MICOPAX. Ils ont accusé la MICOPAX d'avoir facilité l'arrestation du dirigeant du FPR.

22. La situation sur le plan humanitaire et sur le plan de la sécurité dans la région du Haut-Mbomou, dans le sud-est de la République centrafricaine, s'est détériorée pendant la période à l'examen du fait de l'arrivée dans la région de combattants d'origine ougandaise appartenant à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). D'après certaines informations, la LRA se servirait de la pointe sud-est de la République centrafricaine pour passer au Sud-Soudan, où elle aurait ses bases arrière. Dernièrement, des opérations ont été menées conjointement par les Forces armées ougandaises (FDPU) et les Forces armées centrafricaines pour combattre les activités de la LRA dans la région. Après l'arrivée de 200 soldats des FDPU le 5 juillet à Obo, plusieurs éléments de la LRA ont été tués, ainsi qu'un de ses commandants, Okot, qui a trouvé la mort en août. Cependant, pendant tout le mois de juillet, des éléments de la LRA ont lancé des attaques en plusieurs points de la République centrafricaine, notamment Mboki, Ligoua, Obo, Maboussou et d'autres villages avoisinants, s'en prenant aux marchés et aux entrepôts de denrées

alimentaires administrés par des organismes internationaux à vocation humanitaire. Le 14 juillet, la LRA a fait main basse sur des stocks de riz, d'arachides et de farine de manioc qui se trouvaient à Dindiri, à environ 3 kilomètres d'Obo. Le 24 juillet, la ville de Ligoua, qui était sous l'emprise de la LRA, a été libérée grâce à une opération militaire menée par les FDPU. Le 2 août, la LRA a attaqué la ville de Mboki en représailles. Le 12 août, un avion des FDPU a bombardé plusieurs endroits où l'on soupçonnait la présence de membres de la LRA; plusieurs responsables de la LRA auraient été blessés dans cette attaque. La LRA aurait mené ses opérations en petits groupes, attaquant plusieurs endroits en même temps. Le 21 août, la LRA a attaqué un camion loué par une organisation non gouvernementale internationale, Cooperazione Internazionale, près de Mboki, tuant deux membres du personnel de cette organisation et en blessant deux autres.

23. L'absence d'autorité de l'État dans tout le territoire national, surtout le long des frontières avec le Tchad, la République démocratique du Congo et le Soudan, reste une source de préoccupation, en particulier compte tenu de la persistance d'incursions dans la région du sud-est de la République centrafricaine.

24. Dans le cadre de la stratégie mise en place pour renforcer les capacités opérationnelles des Forces armées centrafricaines, une table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité a été organisée le 29 octobre à Bangui pour définir des stratégies visant à remédier aux problèmes de sécurité que connaît le pays. La rencontre n'a cependant pas permis de déboucher sur des engagements concrets en faveur de la réforme du secteur de la sécurité. Celle-ci étant essentielle pour pérenniser la paix et la sécurité, et pour stabiliser le pays dans son ensemble, j'exhorte la communauté internationale à soutenir généreusement la mise en œuvre de projets de réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. En attendant, le BONUCA et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'aider à améliorer les capacités opérationnelles de la police et de la gendarmerie en République centrafricaine et à organiser à l'intention des forces de défense et de sécurité des formations au respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des droits des femmes et des enfants.

## VI. Égalité des sexes

25. Au cours de la période à l'examen, le BONUCA a continué de promouvoir les droits des femmes et la participation de celles-ci à la vie politique du pays, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité. Il a ainsi aidé le Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la famille à organiser différentes manifestations de sensibilisation, dans le cadre de la quarante-septième Journée panafricaine de la femme, célébrée en août à Bangui.

26. En septembre, le BONUCA a aidé le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation à donner aux sous-préfets et préfets davantage de moyens pour traiter les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. En octobre, le BONUCA a aidé le Forum des femmes du Comité permanent national de suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à organiser un atelier d'une journée pour réfléchir aux mesures concrètes propres à améliorer la participation des femmes aux prochaines élections prévues en République centrafricaine. À l'issue de cet atelier, le BONUCA a coopéré avec le groupe du

programme pour la participation des femmes à la vie politique, baptisé « G-23 », à préparer et lancer des campagnes de sensibilisation à l'intention des femmes membres des différents partis politiques en vue d'encourager la participation des femmes aux élections. À ce jour, plus de 500 femmes ont participé à ces campagnes.

## VII. Situation socioéconomique

27. En 2009, l'activité économique de la République centrafricaine a diminué, en raison de facteurs internes et externes, notamment la crise économique mondiale actuelle et ses effets négatifs sur les exportations. D'après les prévisions, le produit intérieur brut (PIB) devait connaître une croissance moyenne de 2 % en 2009, alors que son taux de croissance effectif s'établissait à 2,2 % en 2008 et que le taux de croissance moyen prévu en 2009 dans le programme Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FMI) était de 2,4 %. Le volume des exportations de bois d'œuvre et de diamants a chuté de 38 % et 27 %, respectivement, d'août 2008 à juillet 2009. Cette situation a entraîné la fermeture de plusieurs sociétés, la perte d'emplois directs et indirects, ainsi qu'une baisse sensible des revenus des ménages, en particulier dans les zones de production touchées.

28. Les autorités centrafricaines ont mis en place d'importantes mesures pour faciliter le recouvrement des recettes fiscales et améliorer la gestion des dépenses publiques, ce qui a permis de réduire la dette nationale de 12 milliards de francs CFA (soit environ 27 551 000 dollars des États-Unis), selon les estimations. La dette envers les banques commerciales fait actuellement l'objet d'une renégociation fondée sur la consolidation des divers emprunts contractés en un seul emprunt à des conditions plus favorables. Toutefois, le retard pris dans le versement des salaires des fonctionnaires demeure un sérieux problème, le montant des arriérés représentant deux mois de traitement, selon le Gouvernement.

29. Le Gouvernement centrafricain a également poursuivi, avec l'appui de la Banque mondiale, son programme de réforme de la fonction publique et la lutte contre la corruption. Diverses institutions, dont sept ministères et services gouvernementaux (santé, éducation, agriculture, fonction publique, administration territoriale, Secrétariat général du Gouvernement et affaires étrangères) ont fait l'objet d'un audit, tandis qu'était promulguée une loi faisant obligation aux hauts fonctionnaires et aux directeurs d'entreprises publiques de déclarer leur patrimoine. En outre, la mise en place, avec le soutien du PNUD, de la politique du « Guichet unique », qui vise à faciliter les formalités de création d'entreprises commerciales, a contribué à réduire les délais de traitement des demandes de neuf mois à sept jours et à instaurer un environnement plus propice aux activités économiques.

30. Ces réformes et ces améliorations générales ont permis à la République centrafricaine d'atteindre, en juillet, le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ouvrant ainsi la voie à un allègement de la dette de la part des institutions multilatérales. À cet égard, la réduction de la dette concédée par les créditeurs multilatéraux dans le cadre de l'Initiative PPTE s'élevait à 578 millions de dollars des États-Unis, dont une réduction de 207 millions et une autre de 26 770 000 consenties, respectivement, par la Banque mondiale et le FMI. Le montant total de la dette due par la République centrafricaine aux créditeurs du

Club de Paris est passé de 59,3 millions à 3,7 millions de dollars des États-Unis en 2009.

31. Certes, la République centrafricaine continuera de subir en 2010 les effets du fléchissement de l'activité économique mondiale, mais sa croissance économique devrait atteindre un taux moyen de 3,5 %, le taux d'inflation moyen devant se maintenir à environ 3 %. Le déficit de la balance courante devrait également reculer du fait d'une augmentation de l'aide extérieure et d'une embellie du secteur des exportations. De plus, le Gouvernement centrafricain s'est engagé à poursuivre en 2010 les réformes prévues dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, dont l'exécution s'achèvera en juin 2010.

## VIII. Situation humanitaire

32. D'après les estimations, 162 000 personnes déplacées dans leur propre pays se trouvaient en République centrafricaine en octobre 2009. Le pays accueille également quelque 3 700 réfugiés soudanais ayant fui le Darfour par vagues successives depuis mai 2007. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires d'exécution ont fourni protection et assistance à ces réfugiés, tout en s'efforçant de trouver des solutions à plus long terme.

33. Début juillet, le PAM, le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et d'autres partenaires ont mené une opération transfrontière pour acheminer au Tchad 250 tonnes d'aide alimentaire destinée à 18 000 réfugiés centrafricains ayant fui leur pays en raison de conflits locaux dans la préfecture de Bamingui Bangoran. À Sam Ouandjan, dans la préfecture de la Haute-Kotto, le PAM a fourni des rations alimentaires à 15 000 personnes déplacées. Les activités de la LRA en République démocratique du Congo (RDC) et dans la préfecture du Haut-Mbomou, au sud-est de la République centrafricaine, ont provoqué des mouvements de réfugiés fuyant la RDC, ainsi que des déplacements à l'intérieur du Haut-Mbomou. Selon les estimations, 9 783 personnes (3 783 réfugiés et 6 000 personnes déplacées) ont bénéficié de l'aide humanitaire de l'ONU et des organisations non gouvernementales, cette aide prenant notamment la forme d'une évaluation de la situation sur le terrain en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement en vue de remettre en état les points d'eau et les latrines.

34. Selon les estimations, dans le triangle Kabo-Ouandango-Batangafa, l'UNICEF a fourni, en partenariat avec des organisations non gouvernementales, des produits non alimentaires à 6 000 à 8 000 personnes déplacées ayant quitté leur foyer en raison des attaques survenues mi-avril. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a distribué des trousseaux d'urgence en matière de santé procréative et d'autres fournitures médicales à quatre préfectures (Vakaga, Ouham, Ouham-Pendé et Haut-Mbomou) en situation d'après conflit et de crise humanitaire, et donné aux établissements sanitaires locaux davantage de moyens pour répondre rapidement et de manière adaptée aux urgences obstétriques dans le cadre de la politique de réduction accélérée de la mortalité maternelle et néonatale chez les populations touchées par un conflit.

35. Le HCR a organisé cinq ateliers à l'intention des représentants du Gouvernement, afin d'évaluer les progrès accomplis par la République

centrafricaine sur la voie de l'application du Protocole des Grands Lacs relatif à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et de recenser les difficultés auxquelles se heurte le Gouvernement centrafricain pour respecter ses engagements en matière de droits de l'homme. En juillet, le Président Bozizé a signé un décret présidentiel portant création du Comité national permanent de concertation et de coordination pour la gestion de la protection des droits des personnes déplacées internes.

36. Au cours de la période considérée, le HCR a continué d'organiser des sessions de formation en vue de faire mieux connaître les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ces activités ciblaient les fonctionnaires, les forces nationales de sécurité et le personnel de la MICOPAX. En juillet, le bureau extérieur du HCR à Paoua a organisé une session de formation à l'intention des membres du groupe rebelle APRD, de la police locale et des gendarmes, des troupes gouvernementales et de la MICOPAX. En septembre et octobre, deux sessions de formation ont été organisées pour 82 ex-combattantes de l'APRD. Les agents du HCR sur le terrain ont également sensibilisé les combattantes de l'APRD au VIH/sida. De plus, le HCR a contribué à l'organisation d'un atelier de deux jours pour aider les magistrats centrafricains à élaborer des stratégies en vue de mettre fin à la violence à l'égard des personnes accusées de sorcellerie.

37. Pour sa part, le FNUAP a fourni son assistance au Comité militaire de lutte contre le sida en formant les agents de santé militaires aux soins et à l'assistance aux victimes de violences sexuelles et en sensibilisant le personnel militaire et les personnes vivant aux alentours de camps militaires au VIH/sida et à la violence sexiste.

38. S'agissant de la protection de l'enfance, en collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF a démobilisé 425 enfants (374 garçons et 51 filles) associés à des groupes armés au nord-ouest du pays. Pour assurer la réintégration en douceur de ces enfants dans leur communauté, l'UNICEF a appuyé la construction d'un puits dans la collectivité d'accueil, Paoua, où se trouve le centre d'orientation de l'UNICEF. Ce puits devrait desservir quelque 200 foyers, soit environ 1 000 personnes. L'UNICEF a continué d'appuyer six unités d'alimentation thérapeutique et 26 programmes de soins ambulatoires dans le nord de la République centrafricaine, services où sont traités en moyenne chaque mois 1 100 enfants souffrant de malnutrition grave. Face à une augmentation des cas de malnutrition dans le sud-ouest du pays, quatre unités d'alimentation thérapeutique et neuf programmes de soins ambulatoires supplémentaires ont été ouverts, y sont soignés chaque mois en moyenne 900 enfants atteints de malnutrition grave. Environ 27 000 enfants mourraient de malnutrition chaque année en République centrafricaine.

39. En matière de sécurité alimentaire et de nutrition, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) exécute le Programme de classification intégrée en vue de collecter et classer des données relatives à l'insécurité alimentaire afin de recenser les domaines d'intervention prioritaires. Au total, le PAM a distribué 8 200 tonnes de produits alimentaires à 348 000 personnes vulnérables. Par l'intermédiaire d'une composante secours, il a fourni son assistance à des personnes déplacées vulnérables, ainsi qu'à des enfants souffrant de malnutrition, à leur mère et à des femmes enceintes ou allaitantes. De plus, 3 000 réfugiés originaires du Darfour et personnes touchées par la crise bénéficient de

distributions générales de produits alimentaires, et 85 000 enfants de la brousse reçoivent une aide alimentaire d'urgence sous forme de repas scolaires.

40. Pour faire face aux inondations qui ont frappé Bangui en juillet, le système des Nations Unies a fourni des produits alimentaires, non alimentaires et médicaux à quelque 10 000 personnes. De plus, le PAM a continué de faciliter le mouvement des agents et de l'aide humanitaires en République centrafricaine par l'intermédiaire du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et grâce à son soutien logistique, notamment en matière de stockage et de transport.

41. La population des réfugiés et demandeurs d'asile dans les villes était de 5 319 personnes originaires du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan et du Tchad. La campagne de retours librement consentis étant achevée, le HCR s'efforce désormais essentiellement de faciliter l'intégration sur place ou la réinstallation dans un pays tiers et d'aider les réfugiés des villes à exercer une activité rémunératrice.

## **IX. Activités opérationnelles à l'appui du relèvement et du développement**

42. Durant la période à l'examen, les programmes, fonds et organismes des Nations Unies ont poursuivi leurs activités conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dont les priorités, à l'appui de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté sont axées sur : i) la promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme; ii) le relèvement après le conflit et la lutte contre la pauvreté; et iii) la lutte contre le VIH/sida.

43. Dans le domaine de la gouvernance et de la prévention des crises, le PNUD, de concert avec la Commission européenne, le BONUCA et le Gouvernement français, a continué d'apporter une aide à la réforme du secteur de la sécurité par l'entremise du Secrétariat technique du Comité directeur pour la réforme du secteur de la sécurité. En sa qualité d'organe d'exécution dans le secteur du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, il a commencé à recruter progressivement des personnels opérationnels et à engager des procédures de passation des marchés pour l'achat de matériel et la mise en place d'infrastructures pour le programme. Dans le cadre de son projet de renforcement de l'état de droit et en partenariat avec d'autres programmes, le PNUD a aussi continué à prêter son concours pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des institutions judiciaires et sécuritaires. Il a en outre fait réaliser une étude socioéconomique pour aider le Gouvernement à déterminer les besoins en matière de réinsertion des combattants désignés pour participer au programme après vérification. Il s'est aussi employé à faire en sorte que l'étude socioéconomique suive la même ligne que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, de façon à garantir une approche sexuée, d'autant que certains des anciens combattants désignés pour le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion sont des femmes.

44. Le secteur de la santé continue de poser de sérieux problèmes. Quatorze cas de poliovirus sauvage ont été signalés dans la sous-préfecture de Paoua depuis que l'épidémie de poliomyélite a éclaté en début d'année. Des campagnes de vaccination contre la poliomyélite ont été organisées par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, l'objectif étant de vacciner, d'ici à la fin de l'année, 800 000 enfants

âgés de moins de 5 ans. En outre, l'UNICEF, en collaboration avec ses partenaires, a distribué 17 032 moustiquaires à 8 516 ménages au total et attend la livraison de 1,1 million moustiquaires supplémentaires traitées aux insecticides de longue durée.

45. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a organisé des sessions de sensibilisation dans l'ensemble des 16 préfectures de la République centrafricaine afin de promouvoir l'éducation des filles et le développement précoce de l'enfant par les écoles maternelles. Il a aussi poursuivi ses activités de renforcement des capacités destinées aux directeurs d'école et aux enseignants et a organisé des sessions de formation sur l'éducation dans les situations d'urgence. Mille sept cent soixante élèves des préfectures de Sam Ouandja et de Kotto peuvent finalement étudier dans de meilleures conditions grâce à la construction de latrines, à l'équipement des classes en tables et en bancs et à la distribution de nécessaires scolaires. L'UNICEF a également collaboré avec des partenaires à la construction de six nouvelles écoles pour l'année scolaire 2009/10 dans les préfectures de Bangoran, Nana-Gribizi et Ouham.

## **X. Droits de l'homme et état de droit**

46. La situation des droits de l'homme en République centrafricaine demeure préoccupante en raison du contexte sécuritaire, en particulier dans les préfectures de Haut-Mbomou et de Vakaga et dans certaines parties du nord et du nord-ouest du pays. Des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur ont été considérés comme responsables de plusieurs cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont des exécutions sommaires, des enlèvements, des viols et le pillage systématique de villes et de villages dans la région de Haut-Mbomou. Des représentants de la Section des droits de l'homme du BONUCA se sont rendus dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées de la région et ont constaté que les habitants des camps manquaient souvent de protection, malgré la présence des forces ougandaises et des Forces armées centrafricaines. Le BONUCA a donc recommandé que de nouveaux efforts soient faits pour assurer la sécurité et la protection des populations civiles, en particulier des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que des autres groupes et communautés vulnérables; le renforcement de l'état de droit et des capacités des organismes de sécurité dans la région, en particulier dans les villes d'Obo et de Mboki; la mise en œuvre par les Forces armées et par la police de leur mandat en matière de protection; et une meilleure coordination de l'action humanitaire en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, dans le but en particulier de satisfaire leurs besoins de nourriture, d'eau, de soins de santé et d'abri.

47. L'impunité est demeurée une importante source de préoccupation dans tout le pays durant la période à l'examen. Les agents de sécurité qui surveillent les barrages routiers légaux ont continué de soumettre parfois la population locale au racket, en particulier dans les préfectures d'Ouham et de d'Ouham Pendé. Plusieurs cas d'arrestation et de détention arbitraire ont été signalés à la Section des droits de l'homme du BONUCA.

48. Le BONUCA a aussi appuyé des activités visant à améliorer le sort de groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes atteintes d'un handicap physique, et à les protéger. À cette fin, il a aidé le Ministère des affaires

sociales à rédiger et à faire adopter une législation pour la protection des personnes atteintes d'un handicap physique en République centrafricaine.

49. En ce qui concerne l'administration de la justice, le 30 septembre, l'Assemblée nationale a adopté le Code pénal et le Code de procédure pénale révisés. Le Code pénal révisé comprend de nouvelles dispositions permettant à la République centrafricaine d'aligner ses lois sur les normes internationales. Les réformes introduites dans le nouveau Code de procédure pénale visent, entre autres, à assurer dans les lois pénales nationales le respect des principes universellement reconnus régissant les droits de l'accusé, en prenant en compte les procédures spécifiques prévues dans les conventions internationales ratifiées par la République centrafricaine. En outre, le 8 août 2009, le Gouvernement a promulgué une loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi du 10 mars 1997 sur l'organisation et les fonctions du Conseil supérieur de la magistrature.

50. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités des institutions sécuritaires menées par le BONUCA, la Section des droits de l'homme a organisé des sessions de formation à l'intention d'environ 300 personnels militaires de la MICOPAX, d'une bonne trentaine de fonctionnaires du Ministère de l'administration territoriale et de représentants de 30 autorités locales, afin de promouvoir une meilleure compréhension et un respect plus strict des droits de l'homme.

## **XI. Relations du BONUCA avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad**

51. Le BONUCA a continué d'accueillir dans ses locaux des officiers de liaison de la MINURCAT à Bangui. Le 8 octobre, le BONUCA et la MINURCAT ont organisé à Birao une mission à laquelle ont participé les Ambassadeurs de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de la République centrafricaine, et le représentant de l'Union européenne à Bangui. La mission avait pour objectif d'évaluer la situation politique et sécuritaire sur le terrain. Le 20 octobre, ma Représentante spéciale s'est rendue à N'Djamena pour participer aux consultations périodiques avec des officiers de la MINURCAT, et plus précisément pour discuter des moyens de renforcer la collaboration entre les deux missions.

## **XII. Activités de la Commission de consolidation de la paix**

52. Le 22 juin 2009, le Président de la formation de la Commission de consolidation de la paix spécifique à la République centrafricaine, le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jan Grauls, a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux de la Commission. Il a souligné la nécessité d'accélérer le démarrage du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le pays, qui fait partie intégrante du processus de réforme du secteur de la sécurité. Il s'est aussi félicité de la décision du Conseil d'établir une présence intégrée des Nations Unies en République centrafricaine.

53. Les 27 et 28 août, le Président de la Commission de consolidation de la paix s'était rendu en mission en République centrafricaine pour examiner, avec les

autorités nationales et les membres de la communauté internationale à Bangui, y compris le système des Nations Unies, un certain nombre de questions pressantes concernant le processus de consolidation de la paix dans le pays, dont le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité, les préparatifs des élections générales de 2010, et la progression du projet concernant les pôles de développement. En ce qui concerne ce dernier, le Président a indiqué que les préparatifs étaient en cours, mais que les collectivités, en particulier celles qui avaient le plus souffert de la violence dans le passé, étaient de plus en plus préoccupées par la lenteur de la progression du projet. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait qu'environ un quart seulement du montant total du projet de budget correspondant était mobilisé au moment de sa mission. Enfin, il a prié le Gouvernement d'indiquer la nature et l'étendue du soutien technique et financier qu'il attendait de la communauté internationale pour étayer les efforts de consolidation de la paix.

### **XIII. Activités du Fonds de consolidation de la paix**

54. Le Comité directeur national du Fonds de consolidation de la paix, coprésidé par mon Représentant spécial et un représentant du Gouvernement de la République centrafricaine, a approuvé le financement de 12 projets par prélèvement sur la tranche initiale de 10 millions de dollars des États-Unis mise à disposition par le Fonds de consolidation de la paix. Ces projets sont focalisés sur trois principaux domaines identifiés dans le plan de priorité : i) la réforme du secteur de la sécurité, y compris une attribution de crédits séparée pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; ii) l'état de droit et la bonne gouvernance; iii) les collectivités touchées par le conflit.

55. Des résultats considérables ont été obtenus dans l'exécution d'un projet de l'UNICEF concernant la question des enfants dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La capacitation des femmes est favorisée par une formation en matière de droits humains et des activités de génération de revenus. Un séminaire sur le patrimoine culturel de la République centrafricaine a été organisé en vue de faciliter la réconciliation nationale et le règlement pacifique des conflits. Des programmes sur la promotion de la paix sont actuellement en cours de préparation; ils sont destinés aux communautés des sous-préfectures de Paoua et de Birao particulièrement touchées par la guerre et seront diffusés par le biais du projet de création de stations de radio de proximité mis en œuvre par l'UNESCO et le Ministère des communications.

56. Malgré les progrès enregistrés dans l'exécution de certains des projets du Fonds de consolidation de la paix, les problèmes ci-après ont été identifiés : i) des difficultés généralisées dans la phase de démarrage des projets; ii) persistance de l'insécurité sur le terrain; iii) l'état déplorable des infrastructures, notamment les routes à l'intérieur du pays; et iv) difficultés de communication avec les localités éloignées. L'exécution sur le terrain des projets a davantage mis en lumière à quel point la population compte sur les dividendes de la paix. Une réunion du Comité directeur du Fonds de consolidation de la paix a été organisée à Bangui le 16 octobre pour un examen de l'exécution des projets approuvés et afin qu'il fournisse des orientations pour mener à terme le plan prioritaire, ce qui permettra de débloquer la deuxième tranche de crédits.

#### **XIV. Passage au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine**

57. Durant la période à l'examen, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont pris des mesures pour faire en sorte que le passage du BONUCA au BINUCA soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le projet de budget du BINUCA pour 2010 a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale en est actuellement saisie.

#### **XV. Observations**

58. Le présent rapport étant le dernier que je présenterai avant que le BONUCA ne soit remplacé par le BINUCA, je tiens à souligner que le processus de consolidation de la paix en République centrafricaine a considérablement progressé depuis que le BONUCA est devenu opérationnel en février 2000.

59. Le Bureau a joué un rôle déterminant dans la signature de l'Accord global de paix de Libreville en 2008 et dans la tenue d'un dialogue politique sans exclusive à Bangui en décembre 2008. La création du BINUCA devrait donner un nouvel essor aux activités que mène l'Organisation en République centrafricaine et permettre de mieux coordonner les activités des différents organismes du système présents sur le terrain, afin que les Nations Unies parlent d'une seule voix et adoptent une approche cohérente pour régler les problèmes complexes auxquels se heurte la République centrafricaine.

60. La création de la Commission électorale indépendante marque une étape importante vers l'organisation d'élections en 2010. J'invite la communauté internationale à appuyer fermement la Commission et le processus électoral en République centrafricaine. En effet, la tenue d'élections pacifiques et crédibles est indispensable pour entretenir la dynamique créée par le dialogue politique sans exclusive, établir une démocratie stable dans le pays et promouvoir une paix et un développement durables. Compte tenu des difficultés techniques considérables rencontrées et des contraintes de temps qu'impose la Constitution nationale, il est indispensable de faciliter et de contrôler étroitement les préparatifs des élections pour garantir le caractère juste et fiable du processus électoral, et aider ainsi le pays à briser enfin le cercle vicieux des conflits à répétition qui retardent son développement socioéconomique depuis l'accession à l'indépendance, il y a presque 50 ans.

61. J'exhorte le Gouvernement à garantir la libre circulation et la sécurité de tous les acteurs, en particulier les membres des partis d'opposition, de sorte qu'ils puissent mener leur campagne électorale dans tout le pays sans être la cible d'actes d'intimidation ou de harcèlement. De plus, il faut de toute urgence s'attaquer au problème de l'impunité et des violations des droits de l'homme commises aussi bien par des combattants rebelles que par des agents de sécurité du Gouvernement. Je reconnais par ailleurs les efforts que déploie actuellement le Gouvernement centrafricain, avec l'aide du BONUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, pour promouvoir les droits de l'homme et traduire en justice les auteurs de violations. Je salue également les mesures prises aux fins de la démobilisation des enfants combattant dans les rangs des groupes rebelles et d'autres groupes armés.

62. J'exhorte les candidats à la présidence et leurs partisans à placer l'intérêt national au-dessus des intérêts bassement politiques et personnels et de faire preuve, en paroles et en actes, d'un sens élevé des responsabilités civiques et d'un profond respect des droits de leurs concitoyens, afin de faciliter l'instauration d'un climat pacifique avant, pendant et après les élections.

63. Il faut absolument exécuter au plus vite les phases de désarmement et de démobilisation pour que les élections puissent avoir lieu en 2010. Tout retard supplémentaire dans le lancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration risquerait non seulement de remettre en question le calendrier prévu, mais aussi de créer un climat de frustration chez les ex-combattants qui attendent d'être désarmés et qui pourraient être contraints de retomber dans la violence. Il faut également s'employer à désarmer les autres groupes armés, notamment les groupes d'autodéfense et les milices ethniques Kara, Goula et Rounga, qui ne sont pas visés par le programme de désarmement, démobilisation et réintégration actuel.

64. Pour régler à plus long terme la question de l'insécurité transfrontière, l'ONU continuera, en coopération avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), d'appuyer le processus tripartite lancé par le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad en 2005 pour mener des opérations conjointes de lutte contre l'insécurité le long de leurs frontières communes. En outre, le BONUCA, la Mission des Nations Unies au Soudan, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la MINURCAT poursuivront leurs efforts de coopération, notamment en ce qui concerne le partage des informations relatives aux problèmes de sécurité dans la région. À cet égard, je salue et soutiens l'action menée à l'échelle régionale face à la menace que fait peser l'Armée du Seigneur.

65. Je tiens également à remercier vivement les membres de la communauté internationale pour leur soutien constructif au processus de consolidation de la paix en République centrafricaine. Plus particulièrement, je remercie une nouvelle fois les partenaires régionaux, notamment la CEMAC, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union africaine, pour leur contribution dans des secteurs divers et variés. En dépit de leurs ressources limitées, ils ont généreusement offert une aide financière et mis à disposition des forces de maintien de la paix, ainsi que des services de médiation indispensables pour aider la République centrafricaine à rétablir et consolider la paix et la sécurité.

66. Je félicite le Gouvernement centrafricain pour sa gestion économique, qui lui a permis d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE et d'obtenir l'annulation de plus de 506 millions de dollars des États-Unis de dette extérieure. Je l'encourage à saisir l'occasion de l'allègement de la dette pour investir dans les secteurs essentiels de l'économie afin de stimuler la croissance économique et de créer des emplois.

67. J'aimerais pour conclure féliciter le personnel du BONUCA dirigé par ma Représentante spéciale Sahle-Work Zewde, de même que toute l'équipe de pays des Nations Unies, pour l'important travail déjà accompli et pour celui qu'ils continueront d'accomplir, dans le cadre du BINUCA, en République centrafricaine.